



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
RESIDENCE AUTONOMIE GORGEON
D'AMELIE-LES-BAINS-PALALDA

Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration N°06/2025

Convocation en
date du :
25/03/2025

Nombre de
membres
titulaires en
exercice : 17
Présents : 10
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :

Transmission en
préfecture en
date du :

Accusé de
réception en
Préfecture du :

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot – 34000
Montpellier)

Séance du 10 avril 2025 à 10h00.

Sous la présidence de Mme COSTA Marie.

A la mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda.

Présents :

Mme BERIO Simone, M. HERETE Jean-Victor, M. LLAURENSY Alain,
Mme BONAVENT Paulette, M. BORGES Albano, Mme DUFOUR
Jeannine, Mme MACABIES Marie-José, M. RIOUTTON Michel, M.
YOVANOVITH Jean-Claude.

Procurations :

Mme HERBAIN Danielle a donné procuration à M. LLAURENSY Alain ;
Mme YOVANOVITH Magali a donné procuration à Mme COSTA
Marie ;

Mme AUSSEIL Annick a donné procuration à Mme MACABIES Marie-
José ;

M. VILA Patrick a donné procuration à M. BORGES Albano.

Absents :

Mme BONASTRE Martine, Mme MERCIER Kathleen, Mme SITJA
Christine.

Secrétaire de séance :

M. LLAURENSY Alain.

**OBJET DE LA DELIBERATION : VOTE DU BUDGET PRIMITIF
2025**

Le rapporteur de séance expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La Commission Administrative s'est fait présenter le budget de la
résidence Gorgeon qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la
somme de 140 000 € pour la section de fonctionnement et à la
somme de 24 600 € pour la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		134 800,00
011	Charges à caractère général	54 500,00
012	Charges de personnel	76 500,00
65	Autres charges de gestion courante	3 200,00
66	Charges financières	200,00
67	Charges exceptionnelles	400,00
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		5 200,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
042	Opérations d'ordre entre section	5 200,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :		140 000,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		129 077,71
013	Atténuation de charges	15 077,71
74	Dotations et participation	10 000,00
75	Autres produits gestion courante	104 000,00
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		0,00
RESULTAT REPORTE 2024 (002)		10 922,29
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :		140 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		24 600,00
16	Remboursement d'emprunts	19 200,00
21	Immobilisations corporelles	5 400,00
	Reste à Réaliser	0,00
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :		24 600,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		12 868,64
10	Dotations Fonds divers Réserves	1 368,64
16	Dépôts cautionnement reçus	11 500,00
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		5 200,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	5 200,00
	Restes à Réaliser	0,00
RESULTAT REPORTE 2024 (001)		6 531,36
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :		24 600,00

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**Après en avoir délibéré,****Par 14 voix POUR/ 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION(S)
des membres présents ou représentés,****APPROUVE** le Budget Primitif 2025, tel que défini ci-dessus ;**AUTORISE** Madame le Président à réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section (sauf pour les dépenses de personnel).**DIT** que Madame le Président est chargée de l'exécution de la présente délibération et la charge de signer tous actes ou documents y afférent.**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.****Le Président,
Marie COSTA**